

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le 21/02/2024

ID : 069-216900969-20240209-DEL\_24\_006-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMMUNE DE GRIGNY  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 9 février 2024

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	22	7	0

Date de convocation le 2 février 2024

Président: M. Xavier ODO

Secrétaire de séance : Mme Victoria MARI

**Présents :**

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Christophe CABROL, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, M. Théo VIGNON, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, M. Monji OUERTANI, M. Arnaud DEROUBAIX

**Procuration :**

Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie-Claude MASSON, M. Djamel MESAI-MOHAMMED donne pouvoir à M. Hervé NOUZET, Mme Charlotte MARLIAC donne pouvoir à M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET donne pouvoir à M. Xavier ODO, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à M. Florian RAPP, M. Florian CAMEL donne pouvoir à Mme Victoria MARI, Mme Daniela SEIGNEZ donne pouvoir à M. Jérôme BUB

**ANNÉE 2024 - POSTES NON PERMANENTS - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

Vu Le Code général de la fonction publique ;

Vu le Décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des emplois ;

Considérant qu'en prévision de tout accroissement temporaire d'activité lié aux différents projets portés par la collectivité, il s'avère nécessaire de prévoir de renforcer ponctuellement et limité dans le temps, les services de la ville pour l'année 2024.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article L.332-23-1° du Code général de la fonction publique précité pour une durée maximale de 12 mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de 18 mois consécutifs ;

Le recours en agents supplémentaires est estimé au maximum à 15 emplois à temps complet décliné comme suit :

- 2 dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A,
- 1 sur le grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B,
- 3 sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C,
- 2 sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C ,
- 4 sur le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C,
- 2 sur le grade d'auxiliaire de puériculture relevant de la catégorie C,
- 1 sur le grade d'adjoint du patrimoine relevant de la catégorie C.

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le 21/02/2024 

ID : 069-216900969-20240209-DEL\_24\_006-DE

des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats, selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

**D'APPROUVER** la création de 15 postes de contrat à durée déterminée sur le motif accroissement temporaire d'activité au titre de l'année 2024 ;

**DE DÉCIDER** d'imputer les dépenses correspondantes au budget général de l'exercice en cours, et suivants, chapitre 012.

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	29	M. Xavier <b>ODO</b> , Mme Isabelle <b>GAUTELIER</b> , M. Guillaume <b>MOULIN</b> , Mme Najoua <b>AYACHE</b> , M. Florian <b>RAPP</b> , Mme Victoria <b>MARI</b> , M. Frédéric <b>SERRA</b> , Mme Irène <b>DARRE</b> , M. Christophe <b>CABROL</b> , Mme Marie-Claude <b>MASSON</b> , Mme Maria <b>MARTINEZ</b> , M. Djamel <b>MESAI-MOHAMMED</b> , Mme Nathalie <b>COURREGES</b> , M. Hervé <b>NOUZET</b> , M. Amar <b>MANSOURI</b> , Mme Charlotte <b>MARLIAC</b> , M. Olivier <b>CAPELLA</b> , M. Maxime <b>MONTET</b> , Mme Delphine <b>FAURAND</b> , Mme Aurélie <b>FRONTERA</b> , Mme Chloé <b>OLLAGNIER</b> , M. Théo <b>VIGNON</b> , M. Florian <b>CAMEL</b> , M. Roland <b>DÉCOMBE</b> , Mme Pia <b>BOIZET</b> , M. Jérôme <b>BUB</b> , Mme Daniela <b>SEIGNEZ</b> , M. Monji <b>OUERTANI</b> , M. Arnaud <b>DEROUBAIX</b>
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 09 février 2024.

Le Maire,  
Xavier ODO.



Le secrétaire de séance  
Victoria MARI.